



**unitar**

United Nations Institute for Training and Research

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
49ème SESSION**

UNITAR/BT/2010/1

2 juillet 2010

FRANCAIS  
ORIGINAL : Anglais

**Réservé à l'administration**

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA  
QUARANTE-NEUVIEME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1. Le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) s'est réuni à Beijing les 28 et 29 juin 2010 à l'occasion de sa quarante-neuvième session.
2. Les membres suivants du Conseil d'administration y étaient présents ou représentés:
  - M. Lakhdar BRAHIMI..... (Milieu universitaire)
  - M. CHEN Jian..... (Chine)
  - M. Simon COMPAORÉ..... (Autorité Locale)
  - Mme. Shirley FRANKLIN ..... (Milieu universitaire)
  - Mme. Géraldine FRASER-MOLEKETI..... (ONU)
  - Mme. Radha KUMAR (Vice Présidente)..... (Milieu universitaire)
  - M. Henri LOPES (Président)..... (Congo)
  - M. Valery LOSHCHININ..... (Fédération de Russie)  
Représenté par M. Evgeny TOMIKHIN (suppléant)
  - M. Jean-Baptiste MATTÉI.....(France)  
Représenté par M. Hervé DEJEAN DE LA BATIE (suppléant)
  - M. Nicolas MICHEL ..... (Milieu universitaire)

Mme. U. Joy OGWU.....(Nigeria)  
Représentée par M. Adamu EMOZOZO (suppléant)

Mme. Anne Kristin SYDNES.....(ONG)

**Membre de droit :**

M. Carlos LOPES, Directeur général de l'UNITAR

**Secrétaire:**

M. Brook BOYER, UNITAR

**Observateurs:**

M. Bernard LELARGE, Ambassade de France  
M. Artem MARDASHEV, Ambassade de Russie

**Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche**

M. Craig BOLJKOVAC, Administrateur, Programme pour la Gestion des Produits Chimiques et des Déchets  
Mme. Sueli GIORGETTA, Administrateur, Unité d'Innovation sur les Systèmes de Connaissances (KSI)  
M. Francesco PISANO, Administrateur, Programme des Applications Satellitaires Opérationnelles (UNOSAT)  
Mme. Akiko PERONA, Adjoint de direction, Section d'Appui aux Technologies de la Communication et de l'Information  
Mme. Hang LI, Collaboratrice, Programme pour la Gestion des Produits Chimiques et des Déchets

3. Le Président a souhaité la bienvenue aux membres à la quarante-neuvième session du Conseil. Il a annoncé qu'il approuvait, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur du Conseil, la nomination de M. Hervé Dejean de la Bâtie comme représentant de M. Jean-Baptiste Mattéi, de M. Adamu Emozozo comme représentant de Mme U. Joy Ogwu, et de M. Evgeny Tomikhin comme représentant de M. Valery Loshchinin. Le Président a également annoncé la présence de M. Bernard Lelarge et de M. Artem Mardashev en tant que suppléants des représentants M. Dejean de la Bâtie et M. Tomikhin, respectivement. Le Président a annoncé qu'en présence des 12 membres, y compris les trois membres représentés par les membres suppléants approuvés, le quorum du Conseil était atteint.
4. Le Président a annoncé que le Secrétaire général avait nommé deux nouveaux membres au Conseil : l'Ambassadrice Joy Ogwu du Nigeria et le Professeur Alfredo Valladão du Brésil. Le Président a salué le renouvellement du mandat de Mme Shirley Franklin et de M. le Maire Compaoré par le Secrétaire général.

5. Avant de donner la parole au Directeur général, le Président a remercié le Ministère Chinois des Affaires Etrangères de son hospitalité et l'Association des Nations Unies en Chine de son soutien.
6. Le Directeur général a également remercié le Ministère des Affaires Etrangères et l'Association des Nations Unies en Chine et a rendu hommage à l'Ambassadeur Chen Jian pour avoir promu la coopération entre l'UNITAR et la Chine. Le Directeur général a donné des informations supplémentaires au sujet des membres récemment nommés, à savoir Mme Ogwu et le Professeur Valladão, et a expliqué que les deux nouveaux membres étaient incapables de se trouver physiquement à Beijing.
7. Le Directeur général a informé le Conseil que l'Institut s'était rapproché de son objectif de croissance qui varie entre 27 et 30 pour cent durant le dernier exercice biennal, bien qu'il n'ait pas reçu la contribution de l'Espagne qui s'élève à 2,2 millions d'Euros. Il a indiqué que la croissance prouvait la capacité de l'Institut à relever les défis avec flexibilité et à mobiliser le soutien nécessaire. Le Directeur général a annoncé qu'avec quelque 18 millions de dollars engagés sur les 25 millions de dollars ciblés et avec quelque 9 millions de dollars déjà reçus, l'Institut était sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs pour 2010. En vue de renforcer l'autonomie de l'Institut, il a mentionné que les objectifs financiers de 2010-2011 étaient de réaliser un autofinancement de 25 pour cent d'ici la fin de l'exercice biennal. En conclusion, le Directeur général a attiré l'attention du Conseil sur le panel de discussion organisé à la fin de la session avec le bureau du Conseiller du Conseil d'Etat.
8. L'Ambassadeur Chen Jian a exprimé tout l'honneur de la Chine d'accueillir le Conseil d'Administration et toute sa satisfaction d'avoir pu faciliter la tenue de la session.
9. **Le Conseil a pris acte des messages de bienvenue.**
10. Au point 2 de l'ordre du jour, « Adoption de l'ordre du jour », le Président a invité le Conseil à examiner l'ordre du jour provisoire. En l'absence d'observations, l'ordre du jour a été adopté.
11. Au point 3, « Projet d'organisation des travaux », le Président a proposé d'organiser les travaux de 10 :00 à 13 :00 et de 15 :00 à 18 :00 le lundi 28 juin. Pour ce qui est du mardi 29 juin, il a suggéré que les travaux reprennent à 9 :00 (au lieu de 10 :00) en vue d'aller de l'avant avec la discussion des conclusions et des recommandations pour permettre au Conseil de lever la séance à 13 :00. Le Conseil a adopté l'organisation des travaux telle qu'elle a été présentée par le Président.
12. Le Président a ensuite abordé le point 4 de l'ordre du jour « Présentation des nouveaux membres du Conseil » et a invité le Directeur général à prendre la parole. Le Directeur général a proposé au Conseil de passer au point suivant, étant donné que les deux nouveaux membres ont déjà été présentés au point 1. Le Directeur général a ensuite exprimé toute son appréciation aux deux membres dont les mandats sont venus à expiration le 31 Décembre 2009, à savoir l'Ambassadeur Tõnis Nirk, ancien Président du Conseil, et l'Ambassadeur

**Carlos Antonio da Rocha Paranhos. Le Conseil a pris acte des remarques du Directeur général.**

13. Au point 5 de l'ordre du jour, « Finance et administration », le Président a noté que le Comité des Finances s'est réuni le 17 juin 2010 pour passer en revue les différents sous- points du point 5 et que les conclusions et recommandations du Comité avaient été envoyées aux membres du Conseil. Le Président a ensuite invité Mme Shirley Franklin, membre du Comité des finances, à donner de plus amples informations.
14. Mme Franklin a résumé les conclusions du Comité. Au sous- point 5a, « Etats financiers non vérifiés », elle a indiqué que le Comité avait exprimé sa satisfaction de noter un léger changement dans les recettes, comme l'a mentionné le Directeur général dans sa note d'introduction. Au sous- point 5b, « Rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires », Mme Franklin a noté que les recommandations du Comité pouvaient être facilement appliquées par le Secrétariat. Au sous- point 5c, « Mise à jour au sujet de la vérification externe des comptes en 2009 », Mme Franklin a indiqué que le Comité avait pris acte des recommandations qui figurent dans le projet de rapport et qu'il avait demandé au Secrétariat de lui remettre un calendrier de mise en œuvre et de l'informer de la mise en œuvre. Au sous- point 5d, « Analyse des risques pour les bureaux de Bergen et Brasilia », Mme Franklin a indiqué que le Comité avait exprimé certaines préoccupations quant aux implications à long terme du financement de ces bureaux mais a ajouté que, pour ce qui est de Brasilia, le financement était assuré par le biais d'un memorandum d'entente. Mme Franklin a informé le Conseil qu'après avoir discuté en détail de ce sous- point, le Comité des finances en a finalement pris acte et a invité le Conseil à prendre acte des remarques du Secrétariat.
15. Le Président a donné la parole aux participants pour faire des commentaires au sujet des sous- points 5a à 5d. Le Directeur général a proposé au Conseil d'étudier les différents points et les conclusions du Comité par ordre. Au sous- point 5a, il a rappelé au Conseil ses remarques précédentes au sujet des recettes ciblées qui ne s'étaient pas matérialisées et a estimé qu'aucune action n'était requise. Et de souligner que les états financiers non vérifiés pour l'exercice biennal 2008-2009 avaient relevé avec satisfaction une augmentation des dépôts en espèces et à terme de 12,9 millions de dollars à 14,1 millions de dollars et une diminution du total des actifs de 15,7 millions de dollars à 15,4 millions de dollars en raison de la réévaluation de l'inventaire de l'Institut en matière de technologies de l'information pour mieux refléter la valeur réelle.
16. Un des membres a rendu hommage au Directeur général et s'est félicité de la performance financière de l'Institut en dépit du climat économique morose. Il a toutefois voulu savoir quelles seraient les conséquences possibles du non versement des fonds par l'Espagne. Le Directeur général a répondu qu'étant donné que la contribution de l'Espagne ne s'était pas matérialisée, l'UNITAR avait été obligé d'ajourner des investissements importants en matière de technologies de l'information, de geler des postes et de réduire des activités ciblant l'Amérique Latine.

17. Le Président a demandé des éclaircissements sur le financement promis par l'Espagne pour l'exercice biennal précédent. Le Directeur général a répondu que l'Institut serait capable de surmonter la situation résultant de la non matérialisation du financement espagnol et qu'il avait choisi de ne pas y compter, dans l'espoir de voir certains des engagements honorés grâce à la satisfaction des donateurs au vu de la mise en oeuvre des projets et activités financés en 2008. **Le Conseil a pris acte de la situation.**
18. Au sous- point 5b, le Directeur général a répété que les recommandations du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires étaient extrêmement légères et portaient dans leur majorité sur la présentation et non pas sur des questions d'importance réelle. Et d'en attribuer la raison à l'adoption par l'Institut de la budgétisation basée sur les résultats, avec un budget qui reflète clairement cette méthodologie.
19. Le Président a invité les membres à faire des commentaires. Comme il n'y en avait aucun, **le Conseil a pris acte de ces informations.**
20. Au sous- point 5c, le Directeur général a mentionné que les recommandations mentionnées dans le dernier projet de rapport pouvaient être regroupées en 3 catégories. Pour la première, il a indiqué qu'alors que le Comité des commissaires aux comptes avait fait état de progrès dans la gestion axée sur les résultats, le projet de rapport mentionne que l'Institut a élaboré un seul rapport de performance au sujet de ses programmes et qu'une recommandation avait été adoptée pour appliquer cet exercice dans toutes les divisions, y compris le Département des services d'appui. Le Directeur général a souligné que l'administration avait déjà planifié d'étendre cette pratique à l'ensemble de l'Institut au cours de l'exercice biennal actuel et que la recommandation pouvait se résumer à la nécessité de prendre acte de cette intention. La deuxième catégorie porte sur l'accord de service avec le Bureau des Nations Unies à Genève. Le Directeur général a souligné que la recommandation se contentait de réitérer une recommandation précédente qui était en voie d'exécution. Toutefois, cette fois-ci, les commissaires aux comptes avaient identifié des questions spécifiques dans lesquelles les responsabilités du Bureau et de l'UNITAR devaient être clarifiées. Finalement, la troisième catégorie concerne l'évaluation du passif de l'assurance santé après service et les méthodes utilisées pour calculer le montant qui devrait être mis de côté chaque année. Le Directeur général a estimé que c'était là une question problématique pour l'ensemble des Nations Unies et que la recommandation allait très probablement apparaître dans le rapport final, le contrôleur des Nations Unies devant fournir des réponses à cet égard.
21. Un des membres a félicité l'UNITAR pour le projet de rapport positif et a relevé une question mineure mais qui pouvait traîner qui avait trait à l'absence de ressources nécessaires pour charger le Bureau des services de contrôle interne d'effectuer un audit interne. Il a ajouté qu'il était important pour l'Institut d'éviter d'être à son désavantage, étant donné que le Bureau des services de contrôle interne devait être responsable de la résolution de cette affaire. Ce membre a considéré qu'un autre défi se posait pour ce qui est des vacances annuelles dont la valeur actuarielle avait augmenté, ajoutant que ceci pouvait se transformer en un grand problème.

22. En réponse à ceci, le Directeur général a expliqué que l'UNITAR avait informé le Bureau des services de contrôle interne qu'il pouvait payer pour les services d'audit. Pour ce qui est des vacances annuelles, le Directeur général a informé le Conseil que les commissaires aux comptes avaient clairement fait un mauvais calcul et que ceci devait être corrigé dans le rapport final.
- 23. Le Président a proposé et le Conseil a accepté de prendre acte des discussions et explications.**
24. Au sous-point 5d, « Analyse des risques pour les bureaux de Bergen et Brasilia », le Directeur général a annoncé que l'analyse des risques établissait une liste des éléments importants dont il fallait tenir compte pour assurer la durabilité des bureaux. Pour le bureau de Brasilia, un mémorandum d'entente a été signé avec le gouvernement du Brésil et le bureau devrait être ouvert d'ici la fin de l'année. Il a souligné que la question du bureau de Bergen était différente en quelque sorte, étant donné que l'on n'avait pas prévu à la base d'ouvrir ce bureau. En effet, l'idée d'ouvrir un bureau de projets s'était matérialisée à la suite des discussions avec les autorités de la ville et d'autres partenaires locaux qui avaient estimé que l'Institut devait tirer profit du « dumping ground » (décharge) en matière d'imagerie satellite que Bergen constitue. Le Directeur général a informé les membres que l'Institut a reçu une réponse négative de la part du Ministère des Affaires Etrangères à sa demande d'assurer un soutien financier à l'établissement d'un bureau à Bergen et à ses coûts annuels et que l'UNITAR étudiait le moyen d'y répondre, étant donné que la correspondance a souligné l'intérêt de d'envisager le financement de projets dans le domaine des synergies entre les urgences humanitaire, les droits de l'homme, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe.
25. Un des membres a voulu savoir ce que l'on attendait d'un bureau dans la région. Le Directeur général a souligné le cas spécial de Bergen, non pas en raison de sa situation géographique mais des avantages que le programme d'imagerie satellite de l'Institut pouvait obtenir grâce à l'échange de données satellite et la coopération avec les experts locaux. Un autre membre a suggéré que l'Institut envisage de se rapprocher de nouveau de la Norvège, en indiquant que les services satellites pourraient profiter aux pays en développement et aux agences humanitaires et qu'un tel argument pourrait être utile. Un des membres a voulu savoir quelles seraient les conséquences au cas où la réponse du gouvernement Norvégien était finale. Un autre membre a proposé des consultations avec la Norvège. Pour ce qui est du bureau de Brasilia, un membre a affirmé qu'il avait noté avec satisfaction l'ouverture de bureaux dans les pays en développement et que le bureau de Brasilia pourrait peut-être devenir un modèle pour d'autres pays en développement. Et de demander des détails sur les avantages que ce bureau pourrait apporter au pays hôte et au reste des pays d'Amérique Latine. Il a indiqué qu'il était impatient de prendre connaissance du premier rapport sur les programmes de ce bureau.
26. Le Directeur général a mentionné que le bureau de Brasilia se basait sur des négociations tripartites avec le Ministère du Plan et du Budget, l'Ecole de l'Administration Publique et l'Agence de Coopération Brésilienne. La valeur ajoutée de ce bureau était d'internationaliser la coopération brésilienne en direction des pays d'Amérique Latine et des pays Africains lusophones avec de

- nouveaux thèmes de formation et de nouvelles méthodologies de formation. Pour le bureau de Bergen, le Directeur général a reconnu que dans le document d'analyse des risques, l'on pouvait avoir l'impression que le bureau de Bergen était similaire aux bureaux régionaux puisque le document a été rédigé en vue de différencier le bureau des centres CIFAL qui ne sont pas complètement intégrés dans la structure financière et administrative de l'Institut. En conclusion, le Directeur général a souligné qu'il n'y avait absolument pas de risques financiers et que si le soutien adéquat n'était pas assuré, le programme satellite de l'Institut pourrait poursuivre son travail actuel sans expansion. **Le Conseil a pris acte de ces informations.**
27. Au sous- point 5 e, le Président a invité Mme Franklin à informer le Conseil des discussions du Comité à la lumière de la mise à jour au sujet de la demande de financement de la formation diplomatique de base. Mme Franklin a noté que cette demande avait été étudiée et débattue et que la demande adressée par le Secrétaire général à l'Assemblée générale pour assurer une subvention n'avait pas été approuvée.
28. Le Président a invité le Directeur général à élaborer. Ce dernier a expliqué que ce sous- point était lié au point 6 de l'ordre du jour « Principes et nouvelles conditions d'admission à la formation diplomatique de base. » En référence au sous- point 5e, le Directeur général a expliqué qu'alors que le résultat n'était pas tout à fait positif, il n'en restait pas moins qu'il fallait clore cette affaire en suspens depuis le début des années 80. Le Directeur général a porté à la connaissance des membres une proposition soumise à la 5ème Commission pour assurer un crédit à long terme à ce programme mais cette proposition n'a pas été acceptée par le Directeur général, étant donné que ceci pourrait constituer un passif que l'Institut pourrait être incapable de rembourser. Il a noté que le résultat final pouvait être considéré comme positif puisqu'il soutient le Plan Stratégique de l'Institut et son nouveau modèle de fonctionnement ainsi que l'établissement d'un fonds octroyant des bourses pour défrayer ou réduire les coûts de la formation assurée aux bénéficiaires des pays en développement. Et d'ajouter que durant les négociations qui ont eu lieu au sein de la 5ème Commission, l'Institut avait informé les pays membres qu'une décision défavorable à la recommandation du Secrétaire général équivalait à la nécessité pour l'UNITAR de commencer à imposer des frais.
29. Le Directeur général a informé le Conseil qu'une discussion avait eu lieu au sein du Comité des Finances pour avoir recours à la classification des économies établie par la Banque Mondiale en vue de distinguer entre les différents niveaux de revenus des pays en développement et que cette solution semblait satisfaisante, à condition toutefois que cette classification ne porte pas préjudice à la liste officielle des pays les moins avancés (PMA) établie par les Nations Unies. Toutefois, à court terme, et en raison de la période nécessaire pour mettre en place une structure de prix et de paiement, le Directeur général a noté que l'UNITAR avait adopté une démarche immédiate visant à faire payer un tarif fixe aux pays membres de l'OCDE et que l'Institut s'était adressé à des pays à revenu élevé et moyen pour contribuer au Fonds des bourses. Un des membres s'est dit préoccupé par la solution intérimaire proposée pour 2010, sans toutefois contester la stratégie générale de financement de la formation diplomatique de

base. Et d'ajouter que le Comité des finances aurait dû être saisi de cette question avant la tenue de la session du Conseil.

30. En référence à l'annexe 8 de la documentation du Conseil, un membre a voulu savoir s'il était nécessaire de définir le Fonds des bourses comme étant un fonds multi- donateurs et si la participation de plusieurs agences de donateurs était requise. Le Directeur général a répondu que ce n'était pas le cas pour l'UNITAR, contrairement aux nécessités d'autres institutions, comme le PNUD.
31. Toujours en référence au même document, un autre membre a fait référence à la liste des pays donateurs qui contribuent à la formation diplomatique de base et a demandé si l'imposition de frais pouvait les empêcher de continuer à assurer leur appui. Le Directeur général a indiqué que les contributions des pays donateurs à la formation diplomatique de base avaient jusqu'ici été allouées à des facettes bien spécifiques du programme, en se basant par exemple sur les langues (comme le Français ou l'Espagnol) ou des thèmes spécifiques (par exemple la migration). Et de souligner que personne ne voulait financer les activités fondamentales de la formation diplomatique de base, bien qu'il s'agisse de la partie la plus populaire du programme de formation diplomatique de l'Institut.
32. En référence au point 6 de l'ordre du jour et à la discussion du Conseil lors de sa session précédente, un des membres a voulu savoir si de nouvelles conditions d'admission à la formation diplomatique de base étaient appliquées. Le Directeur général a répondu par l'affirmative et a indiqué que le Conseil avait déjà déterminé les conditions de participation à la formation de base et que les changements proposés nécessitaient l'approbation formelle du Conseil conformément aux Statuts.
33. **Le Conseil a pris acte de la mise à jour au sujet de la demande de financement de la formation diplomatique de base.**
34. **Le Conseil a approuvé les principes et nouvelles conditions d'admission à la formation diplomatique de base qui figurent ci-après :**
  - a. La formation diplomatique de base reste un service universel ouvert à tous les diplomates de tous les pays membres, la priorité étant accordée aux diplomates des pays en développement, conformément à l'Article VIII, paragraphe 8a des Statuts ;
  - b. Les diplomates des pays à revenu élevé participeront moyennant le paiement de frais ;
  - c. Des efforts doivent être fournis pour assurer la formation diplomatique de base de manière gratuite aux diplomates des pays en développement et des autres pays à moyen ou faible revenu ;
  - d. Un Fonds octroyant des bourses, établi conformément au Plan Stratégique de l'Institut pour 2010-2012, permettra à l'Institut de défrayer ou de réduire les frais devant être acquittés par les diplomates des pays à moyen ou faible revenu et en particulier des pays les moins avancés. La solidité du Fonds déterminera à quel point l'Institut sera capable de défrayer ou de réduire les frais.



35. Au point 7 « Etat d'avancement de l'application du Plan Stratégique 2010 – 2012 », le Directeur général a indiqué que le Plan faisait l'objet de suivi sur une base trimestrielle, qu'un certain nombre d'objectifs avaient déjà été atteints dans les 4 domaines stratégiques et que si nécessaire, l'Institut pouvait assurer des détails à cet égard. Le Président a invité les membres à faire leurs commentaires. En l'absence de commentaires, **le Conseil a pris acte des explications du Directeur général.**
36. Au point 8 de l'ordre du jour « Cadre proposé pour l'évaluation de la performance du Directeur général », le Directeur général a brièvement passé en revue le processus d'évaluation de la performance du personnel de l'UNITAR et a proposé au Conseil d'adopter le même processus qui englobe un plan de travail avec des remarques sur le degré de réalisation des attentes. Le Directeur général a ensuite suggéré que le Conseil charge le Président et le vice-Président de ces tâches.
37. Bien que le Conseil apprécie l'initiative du Directeur général, certains membres ont voulu savoir si le Conseil était compétent en la matière ou s'il valait mieux soumettre un rapport au sujet de la performance au Conseil, tel que suggéré par les annotations de ce point de l'ordre du jour.
38. Le Directeur général a fait référence aux dispositions pertinentes des Statuts et a confirmé que le Conseil était l'organe de direction et qu'il était chargé de certaines obligations de soumission de rapports. Il a ensuite indiqué qu'il n'y avait actuellement pas de mécanisme pour la soumission de rapports au sujet de la performance et que, conformément à la démarche de l'Institut visant à promouvoir son cadre de gestion axée sur les résultats, il estimait que le personnel tout entier devait avoir des obligations de soumission de rapports au sujet de la performance.
39. Un des membres a estimé que la proposition semblait être conforme aux Statuts mais a noté que ce n'était pas nécessairement la seule option à envisager. Un autre membre a indiqué que cette question était complexe et qu'il fallait trouver une solution simple.
40. Le Directeur général a estimé qu'une solution alternative possible serait de continuer à examiner cette proposition tandis qu'un membre a proposé au Conseil de nommer un ou plusieurs membres pour étudier cette question plus en détail.
41. Pour clore la discussion au sujet de ce point, **le Président a proposé et le Conseil a approuvé que l'Institut étudie plus en profondeur cette question avec toutes les personnes et/ou les entités concernées dans le but de soumettre une proposition révisée à une session ultérieure.**
42. Au point 9, « Les activités de l'Institut dans le domaine de la recherche », le Président a donné la parole au Directeur général qui a passé en revue la nouvelle structure de l'Institut et souligné que chacune des unités de formation avaient déjà été présentée au Conseil. Il a informé les membres que le Département Recherche se chargeait des mécanismes de contrôle de la qualité

- (suivi et évaluation), des technologies de pointe au sujet de l'apprentissage et la formation des adultes en général (Unité d'innovation sur les systèmes de connaissances) et de l'UNOSAT pour ce qui est de sa relation avec l'application de nouvelles formes de connaissance. Le Directeur général a également annoncé qu'une courte présentation sur le travail de l'Institut en matière de nanotechnologie, y compris son partenariat avec les institutions de recherche en Chine, sera faite.
43. Le Président a remercié le Directeur général et a invité Mme Sueli Giorgetta à prendre la parole. Mme Giorgetta a présenté les principaux domaines de travail de l'Unité d'Innovation sur les Systèmes de Connaissances et a mis en exergue les activités de recherche de l'Unité sur les méthodes et outils de formation et l'apprentissage renforcé par la technologie, selon les recommandations du Plan Stratégique de Réforme de l'Institut pour 2007-2009 et le Plan Stratégique de 2010-2012. Mme Giorgetta a présenté le wiki de l'UNITAR sur les méthodes et outils de formation en expliquant qu'il était passé d'un simple glossaire, comme prévu à la base, en une plateforme basée sur la connaissance qui regroupe un grand nombre de trousseaux d'informations, de principes directeurs et de modèles.
44. Pour ce qui est de l'apprentissage renforcé par la technologie, Mme Giorgetta a mis l'accent sur le lancement du nouvel environnement virtuel de l'apprentissage de l'UNITAR en janvier 2010. Elle a présenté les principaux éléments de ce nouvel environnement ainsi que ses caractéristiques pédagogiques. Mme Giorgetta a également présenté certaines statistiques relatives au premier semestre de 2010. Elle a ainsi informé le Conseil que l'UNITAR avait conduit 34 cours d'apprentissage à distance (électronique) entre février et juin qui avaient regroupé près de 900 participants. Selon elle, les projections montrent que l'Institut va augmenter ses cours d'apprentissage à distance de quelque 54 pour cent par rapport au niveau de 2009, portant ce nombre à 100 en 2010.
45. Le Conseil s'est enquis sur l'utilisation d'outils comme les wikis dans les cours à distance et sur le modèle de conception pédagogique adopté, notamment pour ce qui a trait aux activités interactives. La réponse fut que la conception pédagogique d'un cours particulier était directement liée aux résultats escomptés de l'apprentissage, ce qui signifie qu'une variété d'approches d'apprentissage sont utilisées dans le cadre des différents cours assurés par l'UNITAR. Pour ce qui est des activités interactives les plus utilisées, il a été souligné que les forums de discussion, les études de cas (travail de groupe) et la révision des pairs étaient des exemples d'activités d'apprentissage utilisées dans certains cours.
46. Le Président a remercié Mme Giorgetta et a invité M. Francesco Pisano, Administrateur du Programme des applications satellitaires opérationnelles (UNOSAT), à présenter les activités de l'Institut dans le domaine de l'imagerie satellite et de l'analyse.
47. M. Francesco Pisano a indiqué que l'UNOSAT avait consolidé son leadership en matière de recherches appliquées de la technologie satellite dans les domaines de l'information géo- spatiale, de la navigation et de la géo- localisation. Aujourd'hui, l'UNOSAT a un vaste réseau de bénéficiaires au sein et en dehors du système des Nations Unies, répartis en trois groupes : l'aide humanitaire et la coordination des secours, la sécurité humaine et le suivi, et la planification du

- territoire et le développement des capacités. En 2009, l'UNOSAT a enregistré un million d'opérations de téléchargement de ses cartes sur Internet. Durant la même année, l'UNOSAT a été appelé à soutenir 40 crises humanitaires et plusieurs programmes de développement aux quatre coins du monde. Alors que l'UNOSAT tire ses fonds des contributions allouées et des frais des projets, il cherche toujours à assurer un financement prévisible et stable non- alloué par les bailleurs de fonds qui désirent garantir la disponibilité de cette technologie d'importance primordiale à l'ensemble de la communauté internationale.
48. Les membres ont reconnu et salué le rôle important de l'UNOSAT dans le développement de nouvelles applications de la technologie satellite pour le système des Nations Unies et ses Etats Membres. Durant la discussion, de nombreuses questions et réponses ont clarifié les liens qui existent entre les trois domaines principaux des applications sur lesquels l'UNOSAT se concentre (aide humanitaire, sécurité humaine et planification territoriale, développement des capacités). Les membres ont encouragé l'UNITAR à rendre public le travail de l'UNOSAT et ses capacités uniques en leur genre pour informer l'ensemble des institutions des Nations Unies de cette opportunité. En réponse à des questions spécifiques, M. Pisano a expliqué que l'origine des données utilisées par l'UNOSAT dans son travail étaient entièrement commerciale et que l'UNOSAT avait besoin d'un financement prévisible pour éviter toute interruption de ce service. Il a aussi évoqué les utilisateurs et bénéficiaires de ce service et a souligné l'absence de toute controverse dans le travail de l'UNOSAT et l'absence de risques dans la manière d'utiliser les informations produites par ces utilisateurs et bénéficiaires, ce qui va d'ailleurs de pair avec les ordres du jour internationaux et tient compte des objectifs des biens publics internationaux. Les membres se sont dits intéressés de voir le travail de l'UNOSAT s'étendre à de nouveaux domaines comme la migration, la coopération avec les opérations de maintien de la paix et le contrôle du trafic de drogue. Un des membres a souligné l'importance des règles de dissémination et de communication d'informations en vigueur à l'UNITAR pour les produits de l'UNOSAT et a évoqué la possibilité de promouvoir ces règles à l'avenir pour éviter tout contentieux juridique.
49. Le Directeur général a suggéré que l'Institut prépare un document sur de telles garanties qui sera soumis au Conseil lors de sa 50ème session. **Le Président a proposé et le Conseil a accepté de demander l'élaboration d'un tel document pour étude.**
50. Le Président a ensuite donné la parole à M. Brook Boyer, Administrateur de la Section du suivi et de l'évaluation. M. Boyer a donné un bref aperçu de la Section, y compris de son objectif qui consiste à renforcer la gestion efficiente de l'Institut, la pertinence et l'efficacité de ses programmes, la responsabilisation et l'apprentissage organisationnel. M. Boyer a indiqué que la Section oeuvrait en vue de réaliser ces objectifs en faisant des recherches et en révisant les pratiques et approches en vigueur au sein et en dehors de l'UNITAR, en proposant des stratégies, politiques et cadres de travail pour améliorer la gestion axée sur les résultats, tout en tenant compte des différents programmes et des particularités de l'Institut, en élaborant des documents et outils d'orientation, en assurant des conseils et en soutenant les programmes, et en oeuvrant en vue de promouvoir l'apprentissage organisationnel et la gestion des connaissances. M. Boyer a informé les membres qu'un nouveau système de suivi et d'évaluation

- était en cours de conception et sera graduellement mis en œuvre conformément au Plan Stratégique de l'Institut pour 2010-2012. Et de conclure sa présentation en indiquant que le renforcement des capacités de gestion axée sur les résultats par le biais d'un suivi et d'une évaluation renforcés nécessitera du temps et ne se fera pas sans défis à relever.
51. De nombreux membres ont demandé à prendre la parole pour faire des remarques ou poser des questions, notamment pour demander des clarifications au sujet des niveaux et types d'évaluation menées par l'Institut et pour savoir si l'Institut évaluait ses formateurs et personnes ressources. Un membre a mentionné que les défis- notamment la tension entre la mobilisation des ressources financières et la gestion axée sur les résultats- pouvaient être transformés en opportunités pour renforcer l'attrait des programmes de l'Institut vis-à-vis des donateurs.
  52. Le Président a remercié l'Administrateur de la Section du suivi et de l'évaluation et a donné la parole à M. Craig Boljkovac, Administrateur du Programme sur la gestion des produits chimiques et des déchets.
  53. M. Boljkovac a donné un bref aperçu sur la manière selon laquelle l'UNITAR, en sa qualité d'organisation reconnue pour son travail dans les pays en développement tout particulièrement, a été sollicitée par les gouvernements à établir un partenariat avec l'OCDE pour augmenter la sensibilisation et aider à renforcer les capacités des pays en développement et les pays en transition en matière de nanotechnologies et de matériaux fabriqués à l'échelle nanométrique. Ce domaine dynamique de la recherche est marqué d'opportunités et de risques en même temps. L'UNITAR travaille en partenariat avec d'autres parties, notamment en Chine et dans d'autres pays en développement, pour assurer les informations et lance des formations entre les pays du Sud ainsi que des projets de renforcement des capacités en matière de nanotechnologie à l'intention des personnes travaillant dans le domaine de la protection de l'environnement et de la santé dans ces pays. Des projets pilotes (englobant les méthodologies) ont commencé en septembre 2010 en Colombie, au Nigeria et en Thaïlande. **Le Président a proposé et le Conseil a accepté de prendre acte de ces présentations.**
  54. Au point 10 « Divers », le Président a invité Mme Akiko Perona, Adjoint de direction, Section de la communication et des technologies de l'Information, à prendre la parole.
  55. Mme Perona a informé le Conseil que l'UNITAR comptait organiser un événement d'une semaine et une exposition au pavillon des Nations Unies à l'Exposition Universelle de Shanghai 2010, la plus grande exposition jamais organisée avec quelque 70 millions de visiteurs attendus sur une période de 6 mois. En participant à un événement de cette envergure, l'UNITAR vise à sensibiliser le public chinois et une audience internationale à son travail. L'Exposition Universelle de Shanghai ne représente pas uniquement une excellente opportunité pour commercialiser le travail de l'UNITAR mais aussi une première étape importante pour établir de nouveaux partenariats ou renforcer les partenariats qui existent avec des institutions chinoises, les gouvernements et les compagnies en co-organisant des événements et en développant de futurs

- cours possibles ensemble. Les efforts sont déployés pour collecter des fonds au niveau des programmes et de l'organisation en vue de couvrir les frais de participation. Près de la moitié de la somme de 150 000 dollars a déjà été collectée.
56. Les membres ont félicité l'Institut pour cette initiative qui consiste à participer à l'Exposition Universelle de Shanghai. Un membre a recommandé l'inscription de cette participation dans une stratégie de commercialisation globale et a appelé l'UNITAR à tirer profit d'une telle opportunité pour se promouvoir. Par ailleurs, il est tout à fait logique de s'adresser aux compagnies qui contribuent déjà aux activités de l'UNITAR pour collecter des fonds. Certaines préoccupations ont été exprimées, notamment pour ce qui est de l'impact négatif d'un événement de cette envergure sur l'environnement, même si la majorité des visiteurs sont Chinois et si les pavillons ont été construits avec du matériel recyclable.
57. Le Président a invité les membres à proposer d'autres thèmes sous cette rubrique. En l'absence de propositions, **le Conseil a pris acte de la présentation sur la participation prévue de l'Institut à l'Exposition Universelle.**
58. Au point 11, « Adoption du rapport et dates de la 50<sup>ème</sup> session du Conseil », **le Président a proposé et le Conseil a accepté la tenue de la 50<sup>ème</sup> session du Conseil à Genève du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2011.**
59. Le Président a indiqué que le Conseil avait conclu la discussion de tous les points inscrits à l'ordre du jour. Il a remercié le Ministère Chinois des Affaires Etrangères et l'Association des Nations Unies en Chine de leur hospitalité et soutien qui ont permis à la réunion d'avoir lieu et a demandé à l'Ambassadeur Chen Jian de transmettre toute la gratitude du Conseil au pays hôte. Le Président a ensuite félicité le Directeur général et exprimé toute son appréciation au Secrétariat et à toutes les personnes qui ont contribué au succès de la session.
60. Un membre a pris la parole et a félicité, au nom de tous les membres, le Président de sa gestion des travaux de la session.
61. La réunion a été levée.